

Événement

Le phénomène des disparitions forcées persiste, nous avons besoin de vous !

Présentation de la FEMED

Le phénomène des disparitions forcées

Le phénomène des disparitions forcées revêt différents aspects et différentes chronologies de part le monde. Elles ont été utilisées de manière systématique par des gouvernements autoritaires en Amérique du Sud depuis les années 1960, par le gouvernement algérien dans les années 1990, ainsi que dans l'ex-Yougoslavie et au Liban. Toutefois, dans la région euro-méditerranéenne, le phénomène reste sensiblement répandu et globalement impuni. La Turquie, l'Irak, l'Égypte, la Syrie, la Libye et de nombreux autres pays sont encore dévastés par les disparitions forcées, qui constituent une violation très grave des droits humains.

Ces différents contextes politiques et historiques créent différentes formes de luttes, de mécanismes judiciaires ou de cadres juridiques permettant aux familles des personnes disparues de tenter d'établir la Vérité et d'accéder à la Justice.

Cependant, l'un des points relativement communs est que la plupart des familles de personnes disparues dans la région euro-méditerranéenne attendent toujours, même des décennies après le crime, que les États fassent la lumière sur ce qui est arrivé à un fils, une sœur, une épouse, un époux, une mère ou un père.

Or, les droits à la Vérité et à la Justice pour toutes les victimes de disparitions forcées sont des droits collectifs et des préalables à la lutte contre l'impunité et la non-répétition des crimes, véritables fondements de l'Etat de droit pour toutes les personnes et les groupes sociaux qui composent une société démocratique. Les victimes de cette pratique, privées de leurs droits élémentaires, sont soustraites à l'État de droit et peuvent être soumises à la détention arbitraire, à la torture, à la privation de liberté et aux exécutions extrajudiciaires, qui constituent d'autres violations très graves du droit international des droits de l'Homme.

Ainsi, le spectre des violences, à la fois réelle et symbolique, que subissent les familles de personnes disparues se décline sur les plans économique, social, psychologique, juridique et politique, avec une intensité particulière au prisme du genre.



La FEMED

La Fédération Euro-Méditerranéenne contre les disparitions forcées est née de la nécessité et de la volonté de huit associations locales de familles de victimes de disparitions forcées d'unir leurs forces pour faire face aux obstacles, aux menaces et aux violations des droits qu'elles subissent au quotidien, ainsi que pour lutter contre l'impunité. La FEMED est aujourd'hui une Organisation Non Gouvernementale de type loi 1901, établie depuis 2007, qui travaille et collabore étroitement avec différents mécanismes du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies tels que le Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires, le Comité des disparitions forcées, ou encore le Comité des droits de l'homme. Elle est également membre de la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED) et entretient des liens étroits avec diverses organisations nationales luttant contre les disparitions forcées dans le monde. Elle est composée de 26 associations basées au Maroc, en Algérie, en Libye, au Liban, en Irak, en Syrie, en Turquie, au Kosovo, en Bosnie, en Serbie, à Chypre et en Espagne.



| *Les objectifs de la FEMED*

Les objectifs de la FEMED sont de contribuer à mettre fin aux disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne et d'établir un véritable État de droit dans chacun des pays où elle opère.



Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont d'établir la Vérité et d'obtenir la Justice pour les centaines de milliers de cas de disparitions forcées recensés dans les pays concernés, d'obtenir des garanties de non-répétition des crimes et de lutter contre l'impunité dans les cas de violations graves des droits de l'homme.



Depuis de nombreuses années, la FEMED organise des conférences et des séminaires à l'intention des associations de défense des droits de l'homme et du grand public afin de les sensibiliser aux disparitions forcées.

Dans une perspective de préservation de la mémoire collective et individuelle et de mise en place de systèmes de justice transitionnelle, la FEMED recueille également des témoignages et s'efforce de les préserver et de les faire connaître. Afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins des familles de personnes disparues, la FEMED renforce les capacités et les compétences de ses associations membres par le biais de diverses formations sur la documentation des cas, les cycles de plaidoyer et les différents mécanismes juridiques internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme.



Enfin, la FEMED mène diverses missions de plaidoyer nationales, régionales et internationales avec et pour ses associations membres, afin de rétablir les droits à la Vérité et à la Justice des victimes et de leurs familles, de promouvoir la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et in fine, de sauver les personnes disparues qui peuvent encore l'être.

Le 30 Août : Journée internationale des victimes de disparition forcée

Dans de nombreux contextes de dictatures, de régimes autoritaires ou lors de conflits internes, les disparitions forcées sont utilisées comme partie intégrante d'une stratégie de terreur à l'encontre de diverses composantes des sociétés. Là où certains groupes sociaux minorisés et altérisés peuvent souvent être la cible privilégiée de graves violations des droits humains, certaines catégories de personnes issues des sociétés civiles courent un fort risque de disparitions forcées.

En 2023, le phénomène des disparitions forcées n'est malheureusement pas éradiqué

Bien au contraire, que cela soit dans des pays de la zone euro-méditerranéenne ou ailleurs dans le monde, de nouvelles disparitions ont lieu chaque jour. Ainsi, au Pakistan, en Chine, au Kazakhstan, au Burundi, en Ethiopie, en Turquie, en Egypte, en Russie ou en Ukraine, les avocat.es, les journalistes, les syndicalistes, les défenseur.ses des droits humains ou encore les universitaires courent un risque très important d'être disparus. Aujourd'hui à travers le monde, plusieurs centaines de milliers de personnes sont disparues. Les droits humains fondamentaux de ces personnes sont violés de manière continue, les victimes étant souvent torturées, forcées au travail, assassinées, etc.



Dans les sociétés patriarcales, du fait de leur genre, classe, origines, âge, etc, les femmes constituent un groupe social vivant de multiples oppressions. À l'intersection de différents rapports de domination, les femmes subissent de multiples formes de violence, *a fortiori* lorsqu'elles sont victimes de disparitions forcées.

En effet, dans son article 24, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées dispose que l' « on entend par "victime" la personne disparue et toute personne physique ayant subi un préjudice direct du fait d'une disparition forcée ». Ainsi, bien que le phénomène de la disparition forcée touche, le plus souvent des hommes, les femmes sont éminemment victimes de celui-ci, à bien des égards.

En fonction des contextes, les femmes victimes de disparitions forcées sont fréquemment exposées aux conséquences psychologiques, sociales, économiques et juridiques de celles-ci.



De manière quasiment systématique, c'est à elles qu'incombe la responsabilité de prendre en charge les membres restants de la famille, sur les plans financier, éducatif, administratif, etc. Par ailleurs, pour les mères, les épouses, ou les sœurs de personnes disparues, être privé du droit à la Vérité constitue une peine sans limite, s'allongeant avec le temps, et empêchant tout retour à une vie normale.

Naturellement, c'est également celles-ci, qui, en devenant souvent des défenseuses des droits et/ou des opposantes aux régimes responsables de la disparition forcée de leurs proches, se battent pour rétablir la Vérité, obtenir la Justice et lutter contre l'impunité. Ce faisant, elles s'exposent alors à différentes formes de violence, d'intimidation et de persécution.

Le 21 décembre 2010, l'Assemblée Générale des Nations Unies a voté la journée internationale pour les victimes de disparitions forcées. Cette journée, célébrée dans le monde entier par les associations de familles de personnes disparues, est très importante pour préserver la mémoire de toutes les victimes, et permettre que cette très grave violation des droits humains ne puisse plus se produire.



Programme prévisionnel

Vendredi 30 août 2024

- ♦ Rassemblement à Paris, sur la place de l'hôtel de ville ou sur la place de la République. Minute de silence, discours et déclarations.
- ♦ Présence des associations, familles de victimes, officiels, etc.

Samedi 31 août 2024

- ♦ Projections de courts métrages
- ♦ Témoignages, échanges et débats
- ♦ Différents collectifs parisiens de familles et proches de personnes disparues tiendront des stands pour présenter au public les différentes histoires, problématiques et enjeux autour des disparitions forcées dans le monde entier.
- ♦ Cette journée se terminera par des concerts et des Dj sets proposés par des artistes populaires du bassin méditerranéen (liste à venir)

Dimanche 1er septembre 2024

- ♦ Conférence : “Les disparitions forcées, de la faillite de l’Etat de droit au crime contre l’humanité”.
- ♦ Concerts, exposition photos et tables rondes.